Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_13-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

–

Séance du 4 juin 2026

L'an deux mille vingt-six, le 4 juin à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de SÉNÉ a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation du 28 mai 2026 qui a été adressée par le Maire, Clément LE FRANC, conformément aux Articles L.2121.10, 11 et 12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Présent(e)s :
LE FRANC Clément, ESPITALIER-NOËL Ludovic, MERCIER Françoise, BRUNEL Pascale (à compter du point n°4), VIDOR Rémi, LE DUC Marine, LE GALL Bruno, BAUDRY Christophe, LE DIOT Marie-Laure, ROUSSEL Sylvain, PONSOT Claire, LE METOUR Jean Noël, SERRE Pascal, SEVENO Bertrand, GONIDEC Jean-Marc, RAUD Gaelle, MESSÉ-BOUILLARD Carole, GAUDICHEAU Benoît, EON Marjorie, KERLIDOU Estelle, SCHERPEREEL Laure, JACOB Christine, FACCHINETTI Régis, MAHJOUB Ismahan, THÉOU François, PIC Jessica, LAUNAY Caroline

Absent(e)s :
COHEN Kévin, qui a donné pouvoir à BRUNEL Pascale,
VETTER Jean, qui a donné pouvoir à FACCHINETTI Régis,

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, et sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de procéder à un vote à main levée pour désigner le secrétaire de séance et désigne : Marie-Laure LE DIOT.

2026-06-13 - Attribution d'une subvention au soutien de l'école Diwan de Vannes

Rapporteur : Jean – Marc GONIDEC

Ouvertes à tous, associatives, laïques et gratuites, les écoles Diwan sont sous contrat avec l'Education nationale.

Elles proposent un enseignement en langue bretonne par immersion, de la maternelle à la terminale. Elles forment des jeunes pour qui le breton est une langue de vie, d'apprentissage, d'amitié et de création, des citoyens bilingues voire multilingues, ouverts sur le monde et sur le territoire breton.

L'association d'éducation populaire Diwan de Vannes est gérée par un conseil d'administration composé de parents d'élèves bénévoles. Son budget comprend le loyer et les dépenses de fonctionnement (salaires du personnel non enseignant, entretien des locaux, frais pédagogiques, frais de fonctionnement, etc.). L'école de Vannes emploie 3 personnes.

L'école primaire Diwan de Vannes accueille durant cette année scolaire 61 élèves originaires de 14 communes différentes dont 7 enfants originaires de Séné (2 maternelles et 5 élémentaires).

Au cours des 15 dernières années, entre 2 et 10 enfants sinagots ont été inscrits à l'école Diwan soit une moyenne de 7 enfants par année scolaire.

Bien que la commune de Séné dispose de classes bilingues publiques, la municipalité souhaite apporter son soutien à l'école Diwan afin de :

- Compléter l'offre d'enseignement en langue bretonne sur le territoire ;
- Soutenir l'offre éducative en immersion sur le territoire ;
- Favoriser la promotion de la langue bretonne ;
- Permettre un accompagnement direct des frais de fonctionnement de l'association gestionnaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215602434-20260604-2026_06_13-DE

Aussi, il est proposé d'attribuer une subvention forfaitaire de 2 000 € pour l'année scolaire en cours 2026/2027.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2121-29 et suivants,

Vu le Code de l'Éducation, article L.442-5-1 relatif au financement des établissements d'enseignement bilingue,

Vu la demande écrite de l'association AEP Skol Diwan Gwened,

Vu l'avis de la Commission Petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire du 19 mai 2026,

Considérant l'intérêt pédagogique et culturel de l'enseignement immersif en langue bretonne ;

Considérant que la commune souhaite soutenir le fonctionnement de l'école Diwan de Vannes accueillant 7 élèves résidant sur le territoire communal ;

Ne prend pas part au vote : Ismahan MAHJOUB, en raison de son intérêt personnel à l'affaire.

Après en avoir délibéré,

Par un vote à main levée,

Par 24 voix Pour et 4 Abstentions (Régis FACCHINETTI, Jessica PIC, François THÉOU, Jean VETTER – pouvoir à Régis FACCHINETTI) ;

Le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à l'association AEP Skol Diwan Gwened une subvention forfaitaire de 2 000 € pour l'année scolaire 2026/2027, destinée au fonctionnement pédagogique et administratif de l'école,

PRECISE que cette subvention sera versée en une seule fois, sur présentation des justificatifs comptables et bancaires,

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document ou convention nécessaire au versement de cette subvention.

Il est précisé que cette dépense est prévue au budget principal de la commune 2026, chapitres 011 et 65.

Fait et délibéré avec les membres présents,

Séné, le 9 juin 2026

Le Maire,

Signé par : Clément Le Franc
Date : 09/06/2026
Qualité : Maire

Clément LE FRANC

Acte rendu exécutoire après transmission
au représentant de l'Etat le 9 juin 2026
et publication le 9 juin 2026.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.